



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



⑪ Numéro de publication: **0 546 260 A3**

⑫

## DEMANDE DE BREVET EUROPÉEN

⑬ Numéro de dépôt: **92114437.4**

⑮ Int. Cl. 5: **A63C 9/00**

⑭ Date de dépôt: **25.08.92**

⑯ Priorité: **08.11.91 FR 9114028**  
**30.03.92 FR 9203973**

⑰ Date de publication de la demande:  
**16.06.93 Bulletin 93/24**

⑲ Etats contractants désignés:  
**AT CH DE IT LI**

⑳ Date de publication différée du rapport de recherche: **07.07.93 Bulletin 93/27**

⑷ Demandeur: **SALOMON S.A.**  
**Metz-Tessy**  
**F-74370 Pringy(FR)**

⑸ Inventeur: **Dogat, Vincent**  
**17 Avenue de la Plaine**  
**F-74000 Annecy(FR)**  
Inventeur: **Thomas, Pascal**  
**120 Rue de la Galopaz**  
**F-73000 Chambéry(FR)**  
Inventeur: **Desarmaux, Pierre**  
**La Côte**  
**F-74570 Evires(FR)**

### ④ Dispositif de réglage de la position longitudinale d'une fixation alpine.

⑤ L'invention concerne un dispositif de réglage longitudinal d'un élément de fixation pour ski alpin, notamment un élément de fixation avant. Le dispositif comprend une plaque de base (9) sur laquelle sont assemblées, de façon solidaire et amovible, l'embase (5) de la fixation, une glissière solidaire du ski le long de laquelle la plaque de base (9) peut coulisser selon une direction longitudinale. La plaque de base (9) présente par ailleurs un verrou, de positionnement longitudinal, et un bouton de commande (10) permettant la manœuvre du verrou, et

accessible sur un bord latéral de la plaque de base (9).

Le dispositif comprend par ailleurs des moyens pour bloquer, de façon automatique, le verrou dans sa position active de verrouillage, tant qu'une action volontaire n'est pas exercée pour débrayer ces moyens de blocage.

Notamment, le logement (41) du verrou est évasé, et les moyens de blocage sont constitués par un doigt (58) qui coopère avec une rainure (59).

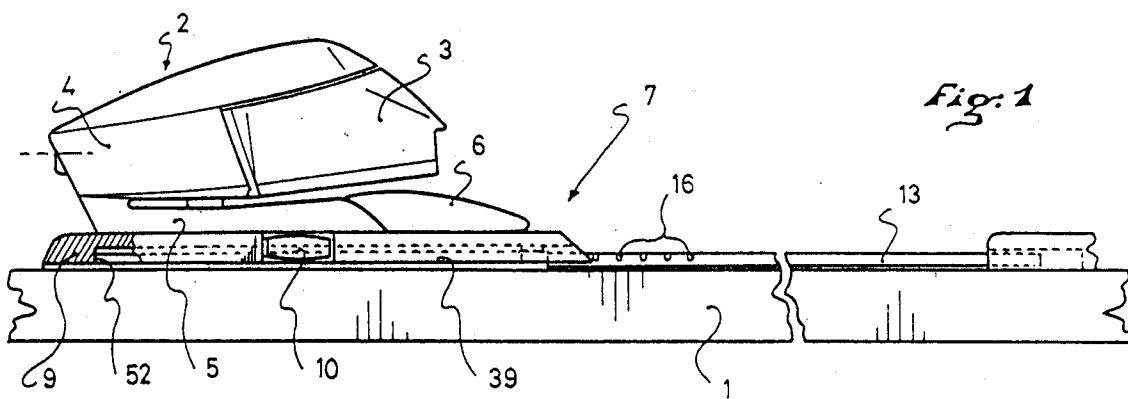


Fig. 1



Office européen  
des brevets

## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 92114437  
EP 92 11 4437

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
X,D	FR-A-2 284 347 (GERTSCH AG) * page 4, ligne 6 - ligne 33; figures 1-3 *	1,2	A 63 C 9/00
X	US-A-3 785 666 (PIERRE ET AL.) * colonne 3, ligne 2 - ligne 12; figures 4,5 *	1	
A	---	2	
A	FR-A-2 496 474 (TMC CORP.) * page 7, alinéa 2; figures 1,2,7 *	1-4	
A	DE-A-4 005 446 (VARPAT PATENTVERWERTUNGS AG) * colonne 6, ligne 3 - ligne 14; figures 1,2 *	1	
	-----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A 63 C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications.			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
BERLIN	07-01-1993	MICHELS N	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			



Office européen  
des brevets

EP92114437

### REVENDICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES

La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt plus de dix revendications.

- Toutes les taxes de revendication ayant été acquittées dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications ainsi que pour celles pour lesquelles les taxes de revendication ont été acquittées.  
à savoir les revendications:
- Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications.



### ABSENCE D'UNITE D'INVENTION

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions.

à savoir:

1. Revendications 1-5: Dispositif de réglage de la position longitudinal d'une fixation à moyen e.o. d'un verrou.
2. Revendications 6-19: Dispositif de blocage d'un verrou monté dans un dispositif de réglage de la position longitudinal d'une fixation.



Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.



Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées

à savoir les revendications:



Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications,

à savoir les revendications: 1-5